



Envoyé en préfecture le 06/03/2026
 Reçu en préfecture le 06/03/2026
 Publié le
 ID : 056-215600669-20260226-D2026260202-DE

Département du MORBIHAN

2026/26/02/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026	Reçu en Préfecture de VANNES le 06/03/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026	Publié ou notifié le 09/03/2026
<u>Nombre de Conseillers</u> :	Certifié exécutoire le 09/03/2026
En exercice : 27	A GOURIN, le 09/03/2026...
Présents : 22	Le Maire,
Procuration (s) : 5	Hervé LE FLOC'H

2- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des attributions de compensation pour l'année 2026.

VILLE	AC initiales	AC 2024	AC négative 2025	Déduction charges ADS 2024	Déduction charges ADS 2025	Différence charges ADS	Charges SIG 2024	Charges SIG 2025	Différence charges SIG	Charges micro-crèches 2021	Charges micro-crèches 2022	Différence charges MC	Charges réseau médiathèque	AC 2026
GOURIN	1 259 849	1 215 963		12 935	14197	1262	4 286	4 601	215				4 410	1 210 076



Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 056-215600669-20260226-D2026260202-DE

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant des attributions de compensation 2026.

A Gourin, le 26 février 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.